

POLITIQUE RELATIVE AU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Notre engagement

Chez McDonald's Corporation (« McDonald's »), nous prenons au sérieux notre responsabilité de respecter et promouvoir les droits de l'homme et d'agir avec diligence pour éviter d'empiéter sur les droits de l'homme des autres et d'atténuer les impacts sur les droits de l'homme, le cas échéant.

McDonald's s'engage à respecter les droits de l'homme tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Notre politique relative au respect des droits de l'homme (la « Politique ») est aussi guidée par les principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, la Charte internationale des droits de l'homme, et les principes énoncés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Nous nous efforçons de promouvoir l'instauration de milieux de travail sans danger, inclusifs et respectueux partout où nous sommes implantés et respectons les droits fondamentaux des employés de McDonald's, à savoir : l'exemption de toute forme d'esclavage et de travail des enfants ; la liberté de s'associer (ou de ne pas s'associer) et de s'engager dans une négociation collective ; l'égalité des chances pour tous ; un milieu de travail sain et sécuritaire ; et l'absence de discrimination et de harcèlement. Lorsque l'activité de McDonald's risque d'affecter les droits fondamentaux de groupes particulièrement vulnérables, comme les travailleurs migrants, les populations autochtones, les femmes ou les enfants, nous sommes aussi guidés par d'autres normes internationales qui précisent leurs droits.

La présente Politique s'applique à McDonald's Corporation et à ses filiales dans lesquelles elle détient une participation majoritaire dans le monde entier. Nous invitons les franchisés à adhérer à ces principes et à adopter des politiques similaires qui leur soient propres. La présente Politique doit être lue en conjonction avec l'ensemble des politiques et directives de McDonald's. Notre [Code d'éthique](#) reprend notre engagement à respecter les droits de l'homme dans nos milieux de travail et s'applique à tous les employés de McDonald's. Notre [Code de bonne conduite des fournisseurs](#) reprend nos exigences relatives aux droits de l'homme concernant les fournisseurs. Notre [Engagement concernant les forêts](#) porte sur les questions de déforestation et de droits fonciers des communautés affectées.

Les structures juridiques régissant les droits de l'homme et le degré d'application varient considérablement entre les pays dans lesquels nous opérons. Lorsque des contradictions existent entre les normes nationales et internationales, nous nous conformons aux lois nationales ou locales en vigueur, tout en cherchant des moyens de respecter les principes des droits de l'homme internationaux.

Mise en œuvre et remédiation

Nous nous engageons à réduire le risque d'enfreindre les droits de l'homme par l'identification, le suivi et le traitement des impacts sur les droits de l'homme pour nos



employés, dont nous sommes à l'origine ou auxquels nous avons contribué. Nous donnons accès à des ressources de remédiation et encourageons nos partenaires à en faire de même. Nous encourageons la pratique de communications ouvertes et sincères entre nos employés et nos partenaires commerciaux. Les employés peuvent poser des questions relatives aux droits de l'homme, ou signaler toute enfreinte potentielle ou réelle aux droits de l'homme par le biais de divers canaux de communication, notamment en s'adressant aux Ressources humaines ou au Bureau en charge de la conformité au niveau mondial. Les signalements reçus par le Bureau en charge de la conformité au niveau mondial d'allégations d'enfreintes au Code d'éthique ou d'autres politiques de McDonald's par des employés de McDonald's seront examinés et traités comme il convient. Les allégations d'enfreinte à la présente Politique peuvent également être signalées par le biais de [la Ligne d'intégrité professionnelle de McDonald's](#).

Rien dans la présente Politique ne vise à interdire aux employés de discuter des salaires, des modalités de travail ou d'autres conditions d'emploi, ou à influencer les droits des employés à signaler des problèmes aux autorités gouvernementales conformément à la législation en vigueur. Nous n'interfèrerons pas dans le processus de formulation de griefs mis en place par l'État via notre système dédié aux employés ; nous n'imposons pas aux employés de renoncer à leur droit d'avoir recours à ces mécanismes externes pour s'adresser à notre ligne d'assistance téléphonique.

Nous ne tolérerons aucune forme de représailles exercées à l'encontre d'un collaborateur qui signalerait un cas de non-respect de la présente Politique.

Gouvernance, engagement et signalement

Les risques relatifs aux droits de l'homme sont considérés comme faisant partie des processus permanents de McDonald's pour identifier et évaluer les risques. La surveillance au niveau du Conseil d'administration des questions relatives à la gestion du capital humain, notamment le respect des droits de l'homme, est assurée par le Comité de la Politique publique et de la Stratégie au sein du Conseil d'administration de McDonald's. Les Ressources humaines sont en charge de cette politique et participent à sa mise en œuvre au quotidien avec divers services au sein de la société, dont celui de la Chaîne logistique mondiale et du Développement durable ainsi que celui des Affaires générales.

Nous nous engageons à entretenir un dialogue avec les diverses parties prenantes pour comprendre leurs points de vue, améliorer nos capacités de suivi, d'analyse ou de remédiation des impacts sur les droits de l'homme, et pour mieux déterminer comment faire évoluer nos actions en soutien de la présente Politique. Nous nous engageons également à rendre compte de nos engagements et efforts en matière de droits de l'homme.

Nous sommes conscients que la présente Politique, telle qu'elle est énoncée, demande un effort permanent. Elle nécessite de notre part que nous procédions à une évaluation de nos pratiques et de notre approche au regard du changement du contexte mondial et d'un environnement de la politique mondiale qui évolue. Nous sommes déterminés à incarner un modèle de responsabilité sociale au travers de notre engagement à respecter les droits de l'homme et d'un engagement global en faveur du développement durable.

